

# APA JH Du Var

Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD)

## Trouble moteur, polyhandicap



### Public concerné

- › Enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans en situation de polyhandicap ou présentant un trouble moteur avec ou sans troubles associés.

Le Service de Soins et d'Aide à Domicile a pour mission principale d'accompagner sur leurs lieux de vie, les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de polyhandicap ou ayant une déficience motrice avec ou sans trouble associé.

Les équipes éducatives, pédagogiques et thérapeutiques évaluent les compétences pour accompagner l'utilisateur à développer ses potentialités par la mise en œuvre d'un projet individualisé d'accompagnement co-construit avec celui-ci et la famille.



### ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- › L'ensemble de l'équipe accompagne l'utilisateur dans une éducation et une formation spécialisée où les apprentissages sociaux, scolaire, l'autonomie, le bien-être, la créativité, l'éveil des sens ainsi que le développement moteur sont adaptés aux besoins de chacun.

## ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

-



### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- › Directrice, chef de service
- › Pédiatre, médecin rééducateur
- › Coordinatrice-éducatrice spécialisée, assistante de service sociale, enseignant spécialisé, 2 aides-soignantes, infirmière, psychologue, ergothérapeute, 2 psychomotriciens(es), kinésithérapeute, orthophoniste, professeur de sport adapté.



### CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- › La zone d'intervention du SSAD est défini par l'ensemble des communes se situant dans l'Est-Var.



### PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- › Notification MDPH stipulant un handicap moteur



### CAPACITÉ D'ACCUEIL

- › 12 places avec des accompagnements effectifs à 19 usagers.



### MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- › Les interventions des professionnels doivent se dérouler autant que faire se peut sur les lieux de vie de l'enfant (domicile, établissement scolaire...).

- › Pour les accompagnements réalisés sur le service, le transport des enfants est réalisé soit par des prestataires missionnés par les familles après prescriptions médicales soit par des professionnels éducatifs.
- › Des rendez-vous sur place, téléphoniques, des visites à domicile ou autres sont proposés tout au long de l'accompagnement.
- › De même, un travail de partenariat et de lien avec les professionnels libéraux sont primordiaux afin que le suivi de l'utilisateur soit pris en compte dans sa globalité.



#### PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- › Pris en charge par l'Assurance Maladie.
- › Les transports SSAD/domicile sont pris en charge par l'établissement.



#### ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

- › A.P.A.J.H. du Var, L'Onyx Entrée R, 9 Allée du 8 mai 1945, Port marchand, 8300 Toulon

#### ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

- › 261 Rue Jean Giono, 83 600 FREJUS



#### PERSONNE À CONTACTER

- › Mme Benkouider 04.94.51.87.40 [p.benkouider@apajh83.org](mailto:p.benkouider@apajh83.org)
- › Mme Autin, 06.26.57.55.80 [k.autinpretel@apajh83.org](mailto:k.autinpretel@apajh83.org)



#### ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- › Du lundi au vendredi de 8h à 17h.



## SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- › Dans le cadre de la réforme de la tarification des établissements sanitaires et médico-sociaux, le SSAD faisant partie de l'IME « Jardin d'Asclépios » est régit par le CPOM. Son agrément, dans le cadre de la loi du 02 Janvier 2002, est obtenu par l'Agence Régional de Santé avant d'être autorisé à fonctionner.



## PARTENAIRES SOCIAUX

-